

Monsieur [REDACTED]

Neuville-sur-Saône, le 16 janvier 2019

**Objet : Votre courrier concernant l'application de l'article 68 de la constitution**

Monsieur,

J'ai bien reçu la pétition que vous avez signée concernant l'application de l'article 68 de la constitution.

Cet article indique que « Le Président de la République ne peut être destitué qu'en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat ».

Cette procédure de destitution a ainsi été prévue par la loi afin de garantir que le Président de la République joue bien son rôle de gardien de la Constitution et, dans le cas contraire, qu'il puisse être dessaisi de ses fonctions.

C'est donc une procédure grave qui vise à empêcher que le fonctionnement normal de nos institutions ne soit bloqué.

Vous listez dans votre courrier un certain nombre de faits concernant le Président de la République et son gouvernement qui constitueraient, selon vous, des manquements à ses devoirs.

Pourtant, à la lecture des faits que vous critiquez, je constate qu'il s'agit en réalité de votre interprétation des conséquences de décisions qui ont trait à l'application du programme politique porté par le Président et mis en œuvre par le gouvernement ; sauf erreur de ma part, son rôle en tant que gardien de la constitution n'est ainsi pas remis en cause alors que c'est l'objet même de l'article 67.

Les faits que vous relevez peuvent par contre faire l'objet d'une autre procédure qui est la « motion de censure » : celle-ci permet de remettre en cause le gouvernement et le 1<sup>er</sup> Ministre que le Président a choisis, suite à un désaccord profond sur les politiques mises en œuvre. Cette procédure a d'ailleurs été utilisée mais la motion n'a finalement pas abouti.

Si je peux entendre vos désaccords avec la nature ou avec le rythme des politiques qui sont actuellement mises en œuvre, la grande concertation nationale qui va être organisée doit permettre à tous les Français de s'exprimer sur les sujets que le mouvement des « Gilets jaunes » a portés ces dernières semaines et de proposer des réorientations ; les questions mises au menu des débats qui seront menés partout sur le territoire sont :

- comment mieux accompagner les Français dans leur vie quotidienne pour se loger, se déplacer, se chauffer ?
- Comment rendre notre fiscalité plus juste, plus efficace, plus compétitive et plus lisible ?
- Comment faire évoluer la pratique de la démocratie et de la citoyenneté ?
- Comment faire évoluer l'organisation de l'État et des services publics pour les rendre plus proches des Français et plus efficaces ?

Je ne doute pas que ces questions - et bien d'autres - pourront ainsi être débattues, et je vous encourage vivement à participer à ces travaux pour nourrir les propositions et les solutions qui en découleront.

Parce que la démocratie ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.

J'espère donc vous croiser prochainement à l'occasion de ce grand débat national.

Je vous remercie encore de votre courrier et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments cordiaux et respectueux.

*Salutations républicaines, Blandine Brocard.*

Blandine BROCARD